



Frasnes, en 1017 « Fraxinetum ad Buxeriam » et, en 1122 « Fraine » est un des multiples noms de lieu formés d'un nom de plante : il dérive du latin « fraxinus » qui veut dire « frêne » . Cette commune de l'arrondissement de Ath dépendait, dès le XIIe siècle, de l' abbaye de Saint-Amand. Son importance était grande à cette époque; une corporation de drapiers y avait son siège qui subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La seigneurie principale de Frasnes relevait de la baronnie d'Antoing et elle appartenait, au XIIème siècle, à une famille qui en portait le nom et dont les armes parlantes - d'or à un frêne de sinople - justifiaient, s'il en était besoin, l'étymologie de ce nom.

La seigneurie principale de Frasnes fut divisée en deux parties à une époque indéterminée. La première partie était la propriété des seigneurs de Leuze. En 1439, elle appartenait à Jacques de La Hamaide, membre d'un lignage de très ancienne noblesse qui possédait, dès le XIIIème siècle, de nombreux domaines dont, notamment, la pairie de Ressaix.

La deuxième fraction de Frasnes, appelée « du Chasteler » était tenue en 1410 par la famille de Cuinghien qui possédait aussi la seigneurie des Mottes, sise dans la même localité, ainsi d'ailleurs que plusieurs autres seigneuries particulières, telles que les terres de Le Val, d'Hergies, d'Ogimont et du Soulchoit. Ces différents fiefs avaient tous leur mayer et empruntaient, généralement, les échevins de l'un ou l'autre des seigneurs principaux.

Le 1er janvier 1977, Frasnes-Lez-Buissenal est devenu le centre d'une entité, la Commune de Frasnes-Lez-Anvaing, constituée de 13 villages (Avaing, Arc-Wattripont, Buissenal, Cordes, Dergneau, Forest, Frasnes-Lez-Buissenal, Hacquegnies, Herquegies, Montroeul-au-Bois, Moustier, Oeudeghien et Saint-Sauveur).

L'arrêté royal du 29 mars 1961 a concédé à la commune de Frasnes-lez-Buissenal - en l'absence d'anciens sceaux scabinaux - les armoiries des derniers seigneurs locaux, c'est-à-dire l'emblème des Saint-Genois qui est de gueules au sautoir d'azur, bordé d'argent chargé de cinq quintefeuilles du même, l'écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées et tenu par deux griffons d'or, lampasses de gueules.